

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

ÉTATS FINANCIERS
(Non audités)

31 mars 2013

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

ÉTATS FINANCIERS

(Non audités)

31 mars 2013

Table des matières

Rapport du conseil d'administration	3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 13
Renseignements complémentaires – prévisions budgétaires 2013 et 2014	14

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Association de hockey mineur MRO

999 avenue McEachran, Outremont (Québec) H2V 3E6

www.hockeymro.ca

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité des états financiers et de tous les renseignements présentés dans ce rapport incombe au conseil d'administration de l'Association de hockey mineur MRO (l'Association). Les états financiers ont été préparés par le Vice-président et Trésorier de l'Association et ils ont été approuvés par le conseil d'administration.

La préparation de l'information financière et la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif font partie intégrante des responsabilités générales incombant au conseil dans le cadre des activités permanentes de l'Association. Le conseil maintient un système de contrôles comptables internes qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Ces contrôles sont destinés à fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire une information financière fiable. Cette information comprend également des données fondées sur les meilleures estimations et le meilleur jugement des administrateurs.

Les états financiers présentés n'ont pas fait l'objet d'une mission d'audit ou d'examen et, par conséquent, aucune forme d'assurance n'est fournie par un auditeur indépendant à l'égard de ceux-ci. Le lecteur doit donc garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à ses fins.

Le conseil d'administration est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2013, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Le conseil d'administration
Association de hockey mineur MRO
Outremont, Québec
Le 22 avril 2013

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

ÉTAT DES RÉSULTATS

pour l'exercice terminé le

(Non audité)

	31 mars 2013	30 avril 2012
		(redressé – note 2)
Produits		
Contributions des municipalités – arénas	351,065 \$	347,859 \$
Inscriptions – saison régulière	210,118	215,187
Transferts – niveaux compétition	(32,000)	(31,500)
Inscriptions nettes – saison régulière	178,118	183,687
Inscriptions – camps de hockey	73,436	87,789
Inscriptions – hockey de printemps	21,809	10,905
Total des produits	624,428	630,240
Autres produits		
Commandites et dons	12,675	11,270
Frais divers facturés (retards, chandails)	5,605	3,468
Revenus – Casse-croûte Outremont	6,450	6,773
Revenus – Fête estivale de Mont-Royal	2,509	4,304
Revenus – Tournoi de golf	—	26,845
Total des autres produits	27,239	52,660
Charges de fonctionnement		
Cotisations et autres – Ligue, région	36,011	32,787
Développement technique	50,163	43,240
Formation des entraîneurs	5,189	6,542
Arbitres et marqueurs	26,692	27,480
Location de glace et locaux	368,704	361,928
Équipement divers	21,751	29,846
Amortissement – équipement capitalisé (note 4)	15,449	12,489
Soutien administratif	16,123	21,130
Papeterie, fournitures, télécommunications et autres	2,936	4,785
Événements divers et de fin de saison	5,511	10,025
Dépenses – camps de hockey (note 7)	72,354	61,643
Dépenses – hockey de printemps (note 8)	15,204	7,602
Total des charges de fonctionnement	636,087	619,497
Autres charges		
Commandites distribuées aux équipes et aux membres	6,200	500
Dépenses – Casse-croûte Outremont (note 5)	6,450	6,773
Dépenses – Fête estivale de Mont-Royal	1,153	1,430
Dépenses – Tournoi de golf	—	9,700
Total autres charges	13,803	18,403
Excédent des produits sur les charges	1,777 \$	45,000 \$

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

pour l'exercice terminé le

(Non audité)

			31 mars 2013	30 avril 2012
	Affecté en			(redressé – note 2)
	immobilisations	Non affecté	Total	Total
Actif net – solde au début	37,468 \$	6,229 \$	43,697 \$	(1,303) \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(15,449)	17,226	1,777	45,000
Investissement en immobilisations	11,840	(11,840)	—	—
Actif net – solde à la fin	33,859 \$	11,615 \$	45,474 \$	43,697 \$

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

BILAN

(Non audité)

	31 mars 2013	30 avril 2012	1^{er} mai 2011
		(redressé – note 2)	(note 2)
Actif			
À court terme			
Encaisse	38,326 \$	55,752 \$	71,732 \$
Débiteurs et frais payés d'avance	683	2,407	6,810
	39,009	58,159	78,542
Immobilisations corporelles (note 4)	33,859	37,468	—
Total de l'actif	72,868 \$	95,627 \$	78,542 \$
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	27,394	51,930	79,845
Total du passif	27,394	51,930	79,845
Actif net			
Affecté en immobilisations	33,859	37,468	—
Non affecté	11,615	6,229	(1,303)
Total de l'actif net	45,474	43,697	(1,303)
Total du passif et de l'actif net	72,868 \$	95,627 \$	78,542 \$

Au nom du conseil d'administration :

(signé) _____, Président
Mathias Brunet

(signé) _____, Vice-président et Trésorier
Michel Delisle, CPA, CA, MBA

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le

(Non audité)

	31 mars 2013	30 avril 2012
		(redressé – note 2)
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	1,777 \$	45,000 \$
Amortissement des immobilisations corporelles, élément sans incidence sur la trésorerie	15,449	12,489
	17,226	57,489
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs et frais payés d'avance	1,724	4,403
Créditeurs et charges à payer	(24,536)	(27,915)
	(5,586)	33,977
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11,840)	(49,957)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(17,426)	(15,980)
Encaisse au début	55,752	71,732
Encaisse à la fin	38,326 \$	55,752 \$

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2013

(Non auditées)

1. Constitution et nature des activités

L'Association de hockey mineur MRO (l'Association) est un organisme à but non lucratif constitué le 2 avril 2002 en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec (L.R.Q., chapitre C-38). Sa mission est d'encadrer la pratique du hockey mineur sur glace dans la ville de Mont-Royal et l'arrondissement d'Outremont. Étant une organisation à but non lucratif, aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elle n'est assujettie ni à l'impôt sur le revenu fédéral ni à l'impôt provincial. Le siège social de l'Association est situé au 999 avenue McEachran, Outremont, Québec, Canada, H2V 3E6.

2. Changements apportés aux pratiques comptables

Modification de la date de clôture de l'exercice financier

Afin de faciliter le travail de démarcation et de fermeture des livres comptables en fin d'exercice, compte tenu de la mise sur pied récente d'une activité de hockey se déroulant au cours des mois d'avril et mai, il a été résolu de devancer la date de clôture de l'exercice financier de l'Association du 30 avril au 31 mars. L'exercice terminé le 31 mars 2013 compte donc 11 mois d'opérations.

Adoption d'un nouveau référentiel comptable

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013, l'Association a adopté les nouvelles normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et énoncées dans la partie III du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité*.

Conformément aux normes, les conventions comptables décrites à la note 3 ont été appliquées uniformément pour tous les exercices présentés dans ces états financiers. Les modifications qui découlent de l'adoption des nouvelles normes ont donc été appliquées rétrospectivement. Les données comparatives de l'exercice précédent ont aussi été reclassifiées pour se conformer au modèle de présentation adopté pour l'exercice 2013.

Afin de rencontrer les exigences du chapitre 1501 du *Manuel de l'ICCA*, lequel prévoit les règles d'application initiale des nouvelles normes, le conseil d'administration a établi un bilan d'ouverture à la date de transition aux nouvelles normes, soit le 1^{er} mai 2011. Le bilan d'ouverture ne diffère pas de façon matérielle du bilan en date du 30 avril 2011 divulgué antérieurement.

Modification du périmètre comptable

Après examen de l'entente gouvernant l'exploitation du « Café-Rencontre » (ou casse-croûte) de l'aréna d'Outremont, le conseil d'administration a jugé nécessaire d'inclure cette activité à l'intérieur du périmètre comptable de l'Association. Les produits et charges de l'entreprise sont donc incorporés aux résultats de l'Association pour les deux exercices présentés dans ces états financiers. Les actifs et passifs utilisés dans le cadre de cette activité demeurant la propriété de l'arrondissement d'Outremont, aucune comptabilisation n'est requise à cet égard dans le bilan de l'Association.

Redressement des résultats de l'exercice précédent

Compte tenu des changements apportés aux pratiques comptables et à la suite d'une révision du travail de démarcation des produits et charges de l'exercice terminé le 30 avril 2012, il s'est avéré nécessaire de redresser les résultats de l'exercice 2012.

Les ajustements apportés ont eu pour incidence de réduire les excédents de l'exercice 2012 de même que l'actif net au 30 avril 2012 d'un montant cumulatif de 8,217 \$ par rapport aux résultats financiers divulgués antérieurement. Ces ajustements touchent principalement l'activité de hockey de printemps tenue en avril et mai 2012. Aucun changement n'a par ailleurs été apporté aux estimations comptables réalisées à la clôture de l'exercice financier 2012.

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2013

(Non auditées)

3. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif. Les principales conventions comptables appliquées sont résumées ci-dessous.

Constatation des produits

L'Association applique la méthode du report ou comptabilité d'exercice pour constater les produits. Selon cette méthode les revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation cohérente et si la réception est raisonnablement assurée.

Opérations non monétaires

Les commandites issues d'échanges non monétaires sont comptabilisées à la juste valeur du service ou du bien reçu. Ainsi, elles s'élèvent à 9,975 \$ au cours de l'exercice (9,830 \$ en 2012). Les contributions des municipalités ne font pas l'objet d'échanges monétaires; elles sont comptabilisées à la juste valeur des installations physiques mises à la disposition de l'Association.

Ventilation des charges

L'Association fait la répartition des charges en les portant directement aux comptes des activités auxquelles elles se rapportent.

Immobilisations

Le coût des immobilisations est inscrit à l'actif lorsqu'il satisfait aux critères permettant la comptabilisation à titre d'immobilisation. Autrement, il est passé en charge au moment où il est engagé. Le coût d'une immobilisation comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Les immobilisations doivent être soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée dans l'état des résultats lorsque leur valeur comptable excède la somme des flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation sur sa juste valeur.

La perte de valeur ne peut faire l'objet de reprises si la juste valeur de l'immobilisation augmente ultérieurement.

Les immobilisations corporelles, qui comprennent l'équipement de gardiens et les chandails, sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative de quatre ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les frais liés aux logiciels sont passés en charge au cours de l'exercice d'acquisition.

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif oblige le conseil d'administration à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les estimations importantes comprennent celles utilisées pour la comptabilisation de l'amortissement et des charges à payer. Toutes les estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2013

(Non auditées)

3. Principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers

i) Évaluation des instruments financiers

L'Association mesure initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur ajustée, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à la juste valeur, pour tenir compte des coûts de transaction qui lui sont directement attribuables. L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie, les débiteurs, les frais payés d'avance et les placements à revenu fixe, s'il y a lieu. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs et les charges à payer. Les actifs financiers évalués à la juste valeur comprennent, s'il y a lieu, les placements en valeurs mobilières. Les justes valeurs de ces placements sont déterminées par référence aux plus récentes valeurs liquidatives de clôture pour chaque placement.

ii) Perte de valeur

À la fin de chaque exercice, le conseil d'administration détermine s'il existe des indications d'une possible perte de valeur d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, le conseil réduit la valeur comptable de cet actif au plus élevé des montants suivants :

- a) la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- b) le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture;
- c) la valeur de réalisation de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif, nette de l'ensemble des coûts nécessaires à l'exercice de la garantie.

La valeur comptable de l'actif est réduite, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un compte de provision. Le montant de la réduction est comptabilisé dans l'état des résultats, à titre de moins-value.

Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des résultats dans la période où la reprise a lieu.

iii) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période où ils sont engagés, à l'exception des coûts engagés pour des transactions portant sur des instruments financiers qui seront ultérieurement évalués au coût après amortissement. Les coûts associés à l'acquisition et à la cession de placements à revenu fixe sont inscrits à l'actif et inclus dans les coûts d'acquisition ou portés en diminution du produit de la cession. Les frais de gestion des placements sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2013

(Non auditées)

4. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 2013	Valeur nette 2012
				(redressé – note 2)
Équipement de gardiens	7,730 \$	3,865 \$	3,865 \$	5,798 \$
Chandails de pratiques	11,840	2,960	8,880	—
Chandails de matches	42,227	21,113	21,114	31,670
	61,797 \$	27,938 \$	33,859 \$	37,468 \$

5. Engagements

L'Association a pris un engagement vis-à-vis Hockey Versant Ouest, l'organisation auprès de laquelle elle délègue l'encadrement du hockey mineur de niveau compétition (double lettre). En vertu de cet engagement échéant en mars 2015, l'Association a convenu de fournir annuellement à Hockey Versant Ouest un total de 500 heures de glace pour les fins du hockey mineur de niveau compétition.

L'Association est également partie prenante à une entente négociée avec l'arrondissement d'Outremont en vertu de laquelle elle assure l'exploitation du « Café-Rencontre » (ou casse-croûte) de l'aréna d'Outremont. Selon les termes de cette entente, un bénévole est mandaté par l'Association pour opérer le casse-croûte selon un horaire établi. Les surplus pouvant être dégagés de l'exploitation de l'entreprise sont habituellement remis au bénévole chargé d'en assurer le fonctionnement, à titre de dédommagement pour les services rendus. En revanche, tout déficit potentiel ferait l'objet d'une réclamation auprès de l'arrondissement. Pour l'exercice 2013, un léger surplus de 503 \$ a été réalisé (651 \$ en 2012). Conformément à la pratique et compte tenu des montants impliqués, l'Association a remis ces sommes au bénévole chargé d'opérer l'établissement et les a imputées aux charges d'exploitation du casse-croûte dans les exercices financiers concernés. En conséquence, l'incidence financière nette de l'opération du casse-croûte sur les résultats de l'Association est nulle.

6. Instruments financiers

L'Association est exposée à différents risques découlant de ses instruments financiers. Les risques auxquels elles peut être exposée sont les suivants :

Risque de crédit

L'Association est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou s'il y a concentration de transactions avec une même partie ou concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui pourraient être affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture, de sorte que l'Association puisse subir une perte financière. L'Association ne détient pas directement de sûreté pour les obligations financières des contreparties. La valeur comptable des actifs financiers au bilan représente le risque de crédit maximal auquel est exposé l'Association à la date du bilan.

Trésorerie et placements : le risque de crédit associé à la trésorerie et, s'il y a lieu, aux placements à revenu fixe canadiens est essentiellement réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des titres de créance de grandes institutions financières et/ou autres parties solvables.

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2013

(Non auditées)

6. Instruments financiers (suite)

Débiteurs : le risque de crédit associé aux débiteurs de même que les concentrations de risque de crédit lié aux débiteurs sont réduits au minimum, l'Association ayant une clientèle relativement nombreuse. L'Association inscrit des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions du conseil d'administration.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'Association couvre ses besoins de liquidité en préparant et en surveillant des prévisions des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement, ainsi qu'en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en trésorerie. À la date du bilan les principaux passifs financier de l'Association sont les créiteurs et charges à payer.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent par rapport à la valeur du dollar canadien en raison des variations des taux de change. La monnaie de fonctionnement de l'Association (produits, charges, actifs et passifs) est le dollar canadien, elle n'est donc pas exposée au risque de change.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt de l'Association est attribuable à certains de ses actifs portant intérêt. La trésorerie de l'Association comprend des montants déposés auprès d'institutions financières et portant intérêt aux taux du marché. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché pour la trésorerie n'ont pas d'incidence importante sur les résultats des activités de l'Association. L'objectif principal de l'Association en ce qui a trait à sa trésorerie est d'assurer la sécurité du capital, de garder un niveau élevé de liquidité et d'obtenir, lorsque possible, un rendement sur le capital.

iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché. L'Association n'est pas exposée au risque de prix parce qu'aucun de ses actifs n'est détenu sous forme de placements en valeurs mobilières.

Variation des risques

L'exposition de l'Association aux risques n'a pas changé depuis l'exercice précédent.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créiteurs correspond à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2013

(Non auditées)

7. Détail des dépenses – camps de hockey

	2013	2012
		(redressé – note 2)
Programme technique	17,240 \$	16,640 \$
Programme hors glace	32,772	26,715
Repas et collations	17,851	15,740
Dépenses administratives et autres	4,491	2,548
	72,354 \$	61,643 \$

8. Détail des dépenses – hockey de printemps

	2013	2012
		(redressé – note 2)
Programme technique	8,813 \$	4,407 \$
Location de glace	5,460	2,730
Dépenses administratives et autres	931	465
	15,204 \$	7,602 \$

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Prévisions budgétaires pour l'exercice

(Non audités)

	2014	2013
Produits		
Contributions des municipalités – arénas	355,000 \$	350,000 \$
Inscriptions – saison régulière	215,900 \$	201,600 \$
Transferts – niveaux compétition	(33,000)	(35,020)
Inscriptions nettes – saison régulière	182,900	166,580
Inscriptions – camps de hockey	73,500	73,500
Inscriptions – hockey de printemps	25,000	32,000
Total des produits	636,400	622,080
Autres produits		
Commandites et dons	11,500	2,500
Frais divers facturés (retards, chandails)	2,600	4,250
Revenus – Casse-croûte Outremont	6,000	—
Revenus – Fête estivale de Mont-Royal	—	2,500
Total des autres produits	20,100	9,250
Charges de fonctionnement		
Cotisations et autres – Ligue, région	36,500	33,000
Développement technique	48,000	45,000
Formation des entraîneurs	7,500	7,500
Arbitres et marqueurs	31,000	31,000
Location de glace et locaux	376,100	365,600
Équipement divers	20,000	25,000
Amortissement – équipement capitalisé	15,450	12,750
Soutien administratif	17,575	15,500
Papeterie, fournitures, assurances et frais divers	6,650	6,900
Événements divers et de fin de saison	11,000	10,000
Dépenses – camps de hockey	63,000	72,000
Dépenses – hockey de printemps	17,000	22,500
Total des charges de fonctionnement	649,775	646,750
Autres charges		
Dépenses – Casse-croûte Outremont	6,000	—
Dépenses – Fête estivale de Mont-Royal	—	1,200
Total autres charges	6,000	1,200
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	725 \$	(16,620) \$